
BUENOS AIRES –Le GAC avec le comité du conseil du programme des nouveaux gTLD (NGPC)
Dimanche, Novembre 17, 2013 – 16:30 à 18:00
ICANN – Buenos Aires, Argentine

CHAIR DRYDEN:

Je crois que nous pouvons commencer. En premier lieu, je voudrai remercier le comité du conseil du programme des nouveaux gTLD avec nous aujourd'hui. Nous avons eu la possibilité au sein du GAC de parler un peu des inquiétudes et des questions que nous voudrions vous présenter dans notre échange d'aujourd'hui. Elles sont focalisées dans la catégorie un et deux des sauvegardes et les différentes réponses et des informations que vous nous avez donné par rapport à la manière dont vous pensez mettre en œuvre l'avis du GAC.

Si j'ai bien compris des conversations du GAC, nous voulons présenter certaines questions, faire des propositions pour pouvoir avancer dans le processus et permettre au NGPC de continuer ses efforts de mise en œuvre de l'avis du GAC, les avis de sauvegardes des catégories 1 et 2.

Je demande à mes collègues de poser leurs questions, de présenter leurs commentaires. Avant cela, je voudrai savoir si Cherine en tant que président du NGPC voudrait faire des commentaires d'introduction. Si nous passons directement aux questions des membres du GAC.

CHERINE CHALABY:

Allons-y.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

CHAIR DRYDEN:

Il y a certaines questions que nous voulons présenter qui sont liés au contenu de la liste. Nous allons donc commencer par la catégorie 1. Le contenu de la liste par rapport à ce qui est considéré des marchés règlementés par opposition à des secteurs non règlementés. Je vais passer la parole à la commission de l'Union Européenne. Je ne vois pas où ils sont en ce moment. Ok, votre demande a été de prendre cinq chaînes de caractères pour les passer à la colonne des secteurs très règlementés. Je vais lire: health, healthcare, doctor, finance, and financial en anglais bien sûr. Et d'après les commentaires des Etats-Unis, j'ai compris que les chaînes liées à Health, à savoir santé, a fait des commentaires. Non? Ok, je ne sais pas si vous voulez donner votre réponse à ce point ci ou si nous continuons à identifier d'autres questions.

CHRIS DISSPAIN:

Je suis membre du NGPC. Bonjour à tous. Je ne propose d'entrer dans une discussion profonde des chaînes de caractères à titre individuel parce que cela nous a pris pas mal de temps pour arriver à la position où nous en sommes. Si je peux vous donner un exemple spécifique de la liste que vous venez de présenter, un ou deux exemples. Pour ce qui est de Doctor, docteur ou médecin en français, vous savez que la chaîne de caractères dentiste ou dentist est sur la liste des secteurs très règlementés. Par contre, Doctor ne l'est pas et d'après nous, l'idée est que le terme dentist ou dentiste est vraiment limité aux dentistes alors que doctor n'est pas limité au médecins dans le domaine de la santé,

mais aussi lié à des docteurs en musique, en philosophie et dans d'autres domaines académiques.

Alors, nous croyons que ce n'était pas un marché hautement réglementé. De même, nous observons la chaîne Health, santé en français qui correspond à des marchés non réglementés dans pas mal de pays et qui utilisent cette chaîne santé. Notre liste est surgie de longues discussions et d'études prolongées. Je pourrai répondre avec plaisir à vos questions spécifiques et je veux que ce soit clair que si nous recevons l'avis du GAC issue du consensus sur une chaîne de caractères où sur plusieurs chaînes de caractères, tout cela sera pris en considération conformément au Statuts constitutifs et à la manière dont on gère l'avis du GAC.

CHAIR DRYDEN:

Merci de vos commentaires. Je vois que les collègues de la commission européenne nous en rejoignent et je voudrai commencer par présenter les commentaires que vous avez faits auparavant. Il y a cinq chaînes de caractères et on propose de passer à la colonne des entités réglementées et Chris vient de nous donner une réponse en utilisant l'exemple de doctor, docteur et pourquoi docteur n'est pas considéré une chaîne appartenant à un marché hautement réglementé contrairement à dentist. Il nous a donné des informations sur la considération de ces chaînes de caractères. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires pour les membres du NGPC.

EUROPEAN COMMISSION: Merci madame la présidente. Dans d'autres langues comme en français, .médecin il n'ya pas de confusion, cela correspond toujours au médecin par contre en anglais ceci peut correspondre à d'autres domaines académiques tel que vous l'avez déjà mentionné. Mais dans ce cas en particulier, nous pensons qu'il s'agit d'une question vraiment sensible qui devrait être considérée comme faisant partie d'un marché hautement réglementé parce que le consommateur, à vrai dire, pense que .doctor peut donner lieu à des services fiables.

CHAIR DRYDEN: Je vois la Suisse qui demande la parole.

EUROPEAN COMMISSION: On a dit qu'il s'agissait d'une liste non exhaustive. Alors même si .Médecin n'est pas sur la liste, cette chaine pourrait être ajoutée dans l'avenir.

CHAIR DRYDEN: Merci. La Suisse.

SWITZERLAND: Pour ce qui de .doctor, il y a vrai que ceci ne concerne uniquement le domaine médical mais il se trouve dans un marché réglementé parce que, normalement, on exige un diplôme universitaire et là on pourrait constater des abus avec les diplômes de docteur. Je me souviens d'un

ministre allemand qui a dû donner son diplôme de docteur parce qu'il ne l'avait pas vraiment obtenu. On n'a pas seulement des docteurs dans le domaine médical mais il doit y avoir des exigences claires pour les docteurs même au-delà du domaine scientifique auquel ils appartiennent. S'ils ont un diplôme, ils pourraient appartenir à cette catégorie. Ce n'est pas une question de santé ni de marchés réglementés ou pas réglementés. Merci.

CHRIS DISSPAIN:

Merci. Il y a d'autres domaines où le terme docteur est utilisé même dans des domaines d'entreprises, un docteur en informatique. Ce n'est pas un terme réglementé mais on l'utilise dans des noms d'entreprises, dans des noms commerciaux pour ceux qui réparent des choses et il n'y a pas d'interdiction pour utiliser ce terme là. Alors, c'est un terme ouvert. En anglais, nous avons medical doctor qui correspond au domaine médical mais, avec plaisir, si nous recevons un avis du GAC concernant ces chaînes de caractères qui sont de ce côté de la liste, c'est-à-dire des marchés moins réglementés. Si on nous conseille de passer de l'autre côté, on va traiter cet avis de la même manière que nous traitons tous les avis du GAC, c'est-à-dire très sérieusement.

CHAIR DRYDEN:

Le Royaume-Uni, vous voulez prendre la parole?

UNITED KINGDOM: Je vais poser une question sur Doctor. Il y avait trois candidatures pour.doctor. Elles étaient toutes liées au domaine de la santé. Vous pouvez me le rappeler?

CHRIS DISSPAIN: Je ne sais pas. Vous savez? Non.

UNITED KINGDOM: Je vais vous donner l'information avec plaisir dès que possible mais maintenant je ne peux pas vous donner une réponse parce que si l'on revient à cette question lorsque on parle des sauvegardes, je crois qu'il faut toujours rappeler quel est l'objectif principal des ces candidatures pour pouvoir déterminer si elles devraient appartenir à la catégorie des marchés hautement réglementé. Merci.

CHAIR DRYDEN: Je crois que nous pouvons continuer et nous allons passer à la question suivante à partir des commentaires des Etats-Unis, je crois qu'il y a des questions concernant la mise en œuvre des questions que vous voulez poser au NGPC. On a parlé de certaines omissions également. Alors peut être pourriez vous nous rafraichir la mémoire et on demande des membres du NGPC une réponse.

UNITED STATES OF AMERICA: Merci madame la présidente. Je vais le faire avec plaisir et nous allons aussi faire un suivi par écrit mais je vais profiter de cette occasion pour partager avec les collègues du GAC et bien entendu avec les collègues du conseil de la communauté les résultats de certaines de nos analyses et de nos réflexions.

Je voudrai revenir un tout petit peu en arrière et remercier du travail de l'analyse effectué pour les réponses à nos questions du mois d'octobre. Nous savons bien que c'était un dur travail et nous sommes très reconnaissants. On ne va pas dire rien de surprenant mais il y a certaines questions sur lesquels nous voudrions faire le point. En ce qui concerne les sauvegardes des catégories 1 et la localisation des sauvegardes en faveur de l'intérêt public. Ce n'est pas très clair pour nous et je m'excuse si on ne lit pas bien les documents. Alors, si les sauvegardes sont obligatoires, nous voudrions mieux comprendre la question.

Nous avons étudié une partie des documents publiés et j'avoue que ce n'est toujours pas clair pour nous. Il y a trois parties différentes et il y a un point d'interrogation là. En même temps, on a eu l'idée que le processus de résolution de règlement de litiges dans l'intérêt public a été remis à plus tard et il n'y a pas trop de détail sur son fonctionnement. Alors, nous aimerions bien avoir plus d'informations là-dessus. Je ne sais pas si c'est l'Australie. Je crois qu'il y avait là aussi une question par rapport à la situation des gouvernements pour utiliser ce processus.

Nous vous demandons des informations plus détaillées dans ce domaine. Il y a eu certains changements faits par le conseil d'administration qui a fait un grand travail en essayant de nous expliquer la justification de ces changements mais nous sentons qu'il est nécessaire de signaler qu'il y a quelques omissions. On a omis la référence à la reconnaissance de normes de l'industrie qui sont déjà reconnues.

Quand vous parlez des normes de l'industrie reconnues, cela nous indique un seuil d'acceptation de la part des parties prenantes et si vous voulez voir ces chaînes de caractères qui représentent différents secteurs professionnels: avocats, banques, architectes. Alors là, dans ces secteurs, il y a des normes reconnues de l'industrie. Nous trouvons qu'il est important que vous teniez compte de tout cela et de cette omission.

Nous considérons également que la forme dont vous avez décidé de traiter notre avis pour exiger une validation des données et alors il faudrait essayer d'expliquer pourquoi il y a différents termes parce que le système du DNS actuel, il y a beaucoup d'expériences sur la validation et la vérification des antécédents et il y a beaucoup de volonté compte tenu des différentes candidatures, il y a des propositions très proactives pour effectuer la vérification et la validation.

Alors, nous vous encourageons à réviser dans la mesure du possible cette question là et c'est ce que j'avais à dire pour la catégorie 1. Madame la présidente merci.

CHAIR DRYDEN: Ok.

CHRIS DISSPAIN: Je peux répondre?

Merci Suzanne pour ce qui est de votre première question quant au fait de l'obligation si c'est obligatoire ou pas. Je dois répondre oui. J'espère que vous comprendrez que vous avez posé toutes les questions ensemble et je ne suis pas préparé pour tout répondre mais comme les Etats-Unis a mentionné qu'ils avaient prévu de nous écrire, nous pouvons recevoir cet apport pour pouvoir l'étudier. Mais en revenant à votre première question pour savoir si les sauvegardes sont obligatoires. La réponse est oui.

De 1 à 3, elles sont obligatoires. Alors, elles sont du coté hautement règlementé. 1,3,4 et 8 sont obligatoires.

CHAIR DRYDEN: Est-ce que vous voulez faire des commentaires par rapport aux questions que nous venons de traiter. Nous continuons. L'Australie.

AUSTRALIA: Merci madame la présidente. Je voulais ajouter un commentaire à propos de mon collègue en remerciant le NGPC de l'énorme travail effectué. Nous sommes très reconnaissants. Votre réponse a été positive et encourageante pour le GAC et pour faire une précision, ma

collègue des Etats-Unis lorsqu'elle pensait me voler la question, la question qu'on a posé plusieurs fois à l'ICANN. Quel la position des gouvernements par rapport à l'inclusion? Mais ce n'est pas clair pour moi.

CHRIS DISSPAIN: Je ne suis pas sûr. On a une réponse sur quel la position des gouvernements par rapport au processus de règlement des litiges au sein du PIC. Vous pouvez donner un micro ou vous rapprocher à un micro.

AKRAM ATALLAH: Oui, nous sommes dans le processus final de règlement de litiges, le PIC. Nous allons finir dans les plus brefs délais et nos réponses seront fournies par écrit au GAC.

CHRIS DISSPAIN: Bien, mais je crois qu'il y a eu une question concrète qui nous a été posée. Nous devons essayer de la répondre dès que possible. Ce serait vraiment bien. Merci.

CHAIR DRYDEN: Merci. Le Royaume-Uni, vous voulez faire des commentaires ou nous passons à votre consultation, la consultation que vous avez déjà présentée.

UNITED KINGDOM:

Merci. La question de la sécurité des enfants est une question très importante pour le Royaume-Uni en ce moment. Il y a des propositions du gouvernement, des experts en protection pour les enfants britanniques qui font le suivi du programme des nouveaux gTLD et la présentation de candidature de domaines liés aux enfants. On peut dire qu'il y a une liste incluse dans le communiqué de Beijing comme vous devez vous en souvenir.

C'est une question de conseil et de sauvegarde générale. Je reconnais cela mais nous aimerions bien et ce serait très apprécié de recevoir un résumé pour pouvoir le présenter à mon ministre, lui faire un rapport ainsi qu'à nos experts de protection des enfants du Royaume-Uni. Nous avons un comité de parties prenantes dans ce domaine qui travaillent étroitement liés au gouvernement pour des questions de protection des enfants, garçons et filles et je voudrai rentrer avec la confiance que des sauvegardes efficaces sont vraiment en cours pour ce qui est des exemples de candidatures que nous avons inclus dans notre liste non exhaustive.

Nous serions reconnaissants de recevoir une espèce de résumé et pour que vous nous disiez où on en ait par rapport aux sauvegardes concernant les enfants et si vous connaissez d'autres propositions ayant été présentés y compris celles liées aux sauvegardes et au respect de la convention des nations unis sur les droits des enfants. Il s'agit là d'une

proposition qui a été discutée et en fait, il y a eu un évènement au sein du parlement européen pour traiter de la question.

Comme je vous disais, nous serions très reconnaissants de recevoir une réponse dans ce sens par rapport à la proposition en particulier et en général, une impression, une idée de la situation où l'on se trouve. Que fait l'ICANN en termes de contributions pour la protection des enfants? Il y a plusieurs initiatives, le programme de protection de l'OIT, les outils de protection en ligne du Commonwealth et j'espère que l'ICANN puisse m'assurer que vraiment l'ICANN reconnaît l'importance de cette question et les vulnérabilités spécifiques qui doivent être abordés.

Les énormes risques qu'il faut prévenir avec la délégation de noms de domaines qui sont adressés spécifiquement au marché des enfants et nous avons des données liées aux enfants. Il y a des données qui vont être créés et administrés des données concernant les enfants dans nos registres.

Alors, je voudrai avoir une idée générale et pouvoir partir d'ici avec la confiance que le travail est en fait réalisé ou est en cours et je voudrai une référence spécifique à cette proposition pour lier et m'assurer que la convention des nations unis a été abordée.

CHAIR DRYDEN:

Je sais que l'Australie avait suggérer quelque chose lors de nos discussions. Donc, je passe la parole à l'Australie.

AUSTRALIA:

Merci. Merci au Royaume-Uni d'avoir soulever cette question. C'est un point que nous avons discuté au sein du GAC et je pense qu'on est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un point très important. A partir de ce que je comprends, je crois cela est compris dans les sauvegardes que le GAC a identifié dans le communiqué de Beijing. Il y a une catégorie liée aux enfants. Nous avons identifié des sauvegardes par rapport à cela, par rapport à ces chaînes et le NGPC a proposé quelque chose par rapport à cela, ce qui est bienvenu.

En ce qui concerne les sauvegardes par rapport au travail des opérateurs de registres dans le sens des politiques qu'il doit remettre en place, je me demande s'il serait utile pour le GAC de dire au conseil d'administration que nous considérons que cela inclut la convention de l'ONU à cet égard. Il faudrait peut être précisé cela, qu'il y a une référence explicite à cette question et nous avons dit à plusieurs reprises que les lois applicables doivent être respectés au niveau de ces sauvegardes, mais dans ce sens, il faudrait bien expliciter que ce point est couvert par des sauvegardes existantes.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Beaucoup. Tout d'abord, j'apprécie ton intervention Peter mais permettez-moi de vous dire que nous ne sommes pas limités aux noms de domaines gTLD qui sont adressés aux enfants. Il est possible que d'autres domaines ou d'autres chaînes que l'on ne mettrait pas dans la

catégorie des enfants, il possible que ce nom de domaine n'ait pas de protection spécifique.

Donc, ce que Peter a suggéré c'est justement cela. Il s'agit de ce cas là. Dans le NGPC, je dis que si nous recevons un avis où l'on fait référence à cette convention ou à d'autres conventions ou à d'autres réglementations, à d'autres instruments. On va, bien entendu, en tenir compte. En ce qui concerne les autres questions, il est difficile pour moi d'y répondre à moins qu'il y ait des questions spécifique par écrit. Dans ce cas là je serai ravi d'y répondre.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Mike.

MIKE SILBER:

En ce qui concerne l'intervention de l'Australie et la précision que Chris a fait. Plus l'avis du GAC sera spécifique, mieux nous serons à même de le mettre en place et mieux nous serons à même d'en discuter pour savoir quel est la nature spécifique des sauvegardes concernant chaque catégorie. De façon générale, même si c'est évident ce que je vais dire, les commentaires généraux, les inquiétudes qui ont été manifestés sont difficiles à refléter parfois et je ne veux pas que le GAC puisse penser que nous ne prenons pas au sérieux ces recommandations.

On veut vraiment des interactions réelles, des échanges réels. La sécurité des enfants est une question complexe. Nous parlons ici de la

protection des données qui se trouvent dans les sites internet et nous parlons aussi de la capacité des opérateurs de registres et des bureaux d'enregistrements, leurs capacités à imposer un certain niveau de sécurité de titulaires de noms de domaines. C'est une question très complexe par rapport à laquelle il faut débattre.

La capacité à gérer le contenu des sites internet en fonction de la localisation du titulaire du nom du domaine est aussi une question complexe. Donc, plus les problèmes évoqués ou soulevés seront expliqués de façon concrète, mieux on pourra y répondre et mieux on pourra développer les mécanismes appropriés et dans ce sens le GAC pourra nous aider à la mise en place de ces mécanismes, mais pour cela il nous faut que les questions soulevées soient bien précisées, soient bien explicites car il s'agit de questions extrêmement importantes qui pourraient à terme concerner tous les gTLD, les nouveaux gTLD mais aussi les ccTLD par exemple.

Nous devons donc être très sûrs. Nous devons nous assurer de quoi on parle. Bien sûr, on peut augmenter les sauvegardes et les protections mais il nous faut tout d'abord reconnaître quels sont les gTLD existants.

CHAIR DRYDEN:

Merci Mike. Y-a-t-il d'autres commentaires? Je pense qu'on bien comprit que plus notre avis sera précis et explicite, mieux le conseil pourra travailler. Nous avons eu des discussions sur la catégorie 2, les sauvegardes des catégories 2. Nous avons quelques commentaires à faire par rapport à cette catégorie 2. Je pense que les Etats-Unis a

soulevé un point lors de nos discussions. Je ne sais pas si les Etats-Unis veulent parler.

UNITED STATES OF AMERICA: Merci madame la présidente. Il y avait un point que j'ai soulevé avec mes collègues tout à l'heure et je voudrai faire passer le message maintenant aussi. Nous avons analysé les modifications que vous avez proposées. Vous nous avez expliqué quel était la position en ce qui concerne l'accès restreint. C'est une explication très utile et nous reconnaissons qu'il s'agit d'un travail en cours encore, un travail qui n'a pas été finalisé mais cela nous amène à indiquer qu'il y a une différence entre l'avis du GAC de Beijing et ce que vous avez incorporé dans la dernière communication que vous nous avez envoyé par rapport aux contrats de registres.

Dans l'avis du GAC nous faisons référence de façon très spécifique au fait qu'il fallait assurer que les opérateurs de registres n'accordent pas de préférences à certains registres en particulier et qu'il n'y ait pas davantage indu. Nous avons utilisé des termes spécifiques que je pense qu'il y a eu des changements par rapport à cela. Je ne sais si vous avez pensé que cette limitation de l'enregistrement était limitée à une seule personne ou à une seule entité. Nous pourrions suggérer que la non-discrimination pourrait aller au-delà et nous vous encourageons à revenir sur cette question pour nous assurer qu'il n'y aura pas de discrimination au niveau de l'enregistrement.

CHAIR DRYDEN: Les Pays-Bas.

NETHERLANDS: Merci au NGPC pour ce travail qui a été accompli jusqu'à maintenant. Comme l'Australie vient de le dire, c'est vraiment un grand défi que de réussir à incorporer, à tenir compte de tous les points évoqués par le GAC. Nous avons beaucoup avancé, vous avez beaucoup avancé dans ce travail et j'en suis reconnaissant.

J'ai une question par rapport à une des interventions, à l'accès exclusif, l'accès restreint évoqué par certains opérateurs de registres. Plus de 180 réponses qui ont été obtenu qui ont dit que cet accès devait être ouvert. Cela indique que la plupart des opérateurs des extensions génériques vont travailler de façon ouverte et cela est très important pour mon pays.

J'ai deux questions. Tout d'abord, certaines candidatures, quelques unes de ces candidatures proposent un accès restreint même s'ils ont répondu qu'ils préféreraient un accès ouvert et puis il en reste 10. Il y 10 candidatures encore qui ne sont pas d'accord pour proposer un accès ouvert. Vous avez dit que nous allions étudier ces dix candidatures ultérieurement. Tout d'abord, comment va-t-on traiter ces candidatures qui ont été acceptés comme étant des registres à accès restreint? Et qu'est ce qui va se passer avec ces candidatures, donc avec ces registres qui proposent un accès restreint?

CHRIS DISSPAIN: En ce qui concerne les candidatures en cours d'études, nous allons écrire à ces candidats et nous allons leur demander de nous dire s'ils pensent pouvoir respecter l'avis du GAC et une fois que nous allons recevoir leurs explications, nous reviendrons vers vous pour en discuter. En ce qui concerne les candidatures qui n'auront pas un accès exclusif, il faudra que ces candidats présentent une demande de changement. Cela est prévu parce que la candidature change dans ce cas. On vient de me confirmer cela. Ces candidats devront présenter à l'ICANN une demande de changement.

CHAIR DRYDEN: Olga, tu voulais faire un commentaire par rapport à cela?

OLGA MADRUGA-FORTI: Je voulais tout juste ajouter que dans les informations que nous allons demander à ces candidatures, ce petit nombre des candidatures, nous leur demandons de nous présenter un business plan basé sur un modèle qui puisse être utile à l'intérêt public. Nous allons communiquer cette demande, c'est-à-dire pour que ces candidats puissent être à accès restreint, ils doivent servir un intérêt public et cela va nous aider à mieux comprendre quels sont les candidatures qui restent à examiner.

CHAIR DRYDEN: Une question qui a été posée c'était de savoir comment identifier les candidats. Ce type de candidature par rapport aux engagements

d'intérêt public. Pouvez-vous nous donner des précisions par rapport à cela? Est-ce que cette communication, cette lettre a été envoyée à tous les candidats aux extensions génériques ou bien vous avez travaillé avec la liste du GAC?

CHRIS DISSPAIN: Non, nous avons posé à tous les candidats et à tous les noms de domaines.

CHAIR DRYDEN: Merci de cette réponse qui a été très claire. Y-a-t-il d'autres commentaires par rapport à la catégorie 2? C'est très bien alors. A moins qu'il y ait des points urgents à traiter avec les membres du NGPC et le Royaume-Uni.

UNITED KINGDOM: Merci. Ce n'est pas un point en lui-même mais c'est plutôt le fait de s'assurer la mise en œuvre des sauvegardes. Il y a un modèle qui est mis en place pour garantir cette mise en œuvre dans les gTLD et des industries réglementés. C'est un modèle qui n'a pas été discuté avec le GAC. Il s'agit d'une proposition valable et qui tien compte de la politique établie pour ce type de registres qui sont liés aux industries réglementées. Cela comprend les experts, les intérêts des consommateurs, les représentants, d'autres fonctionnaires, d'autres unités constitutives et il y a aussi une représentation administrative des gouvernements.

Cette proposition a été communiquée et je recommanderai donc que l'on met en place une consultation pour que l'on puisse obtenir des commentaires par rapport à cette proposition. Certains membres du GAC considèrent que cette proposition pourrait devenir une base pour créer un mécanisme efficace afin que les opérateurs de registres puissent assurer que leurs fonctions opérationnelles sont conformes aux sauvegardes que nous avons établies à partir de nos dialogues. Je suggère donc que ce modèle soit soumis à une consultation afin que nous puissions recevoir les commentaires.

Je suis sûr que les gouvernements seraient intéressés à répondre à cette proposition et pour avoir une idée de comment bien mettre en œuvre ces sauvegardes.

CHERINE CHALABY: Merci Mark. Nous sommes au courant de cette proposition. Nous l'analysons. Je ne peux pas vous en dire davantage. Nous sommes en train de l'étudier cette proposition.

CHAIR DRYDEN: La Suisse.

SWITZERLAND: Très rapidement, je voulais soutenir ce qui vient d'être dit par le représentant du Royaume-Uni, c'est-à-dire la suggestion de considérer cette proposition comme une option très utile.

CHAIR DRYDEN: le Royaume-Uni, vous avez d'autres commentaires?

UNITED KINGDOM: En ce qui concerne ma question spécifique, vous êtes en train d'étudier cette proposition. Est-ce que vous envisagé la possibilité de mener à bien une consultation ou bien vous n'êtes pas prêts à répondre à cela? Je n'ai pas bien compris.

CHERINE CHALABY: Nous ne sommes pas prêts à répondre à cette question.

CHAIR DRYDEN: Y-a-t-il d'autres demandes des parole?

UNITED STATES OF AMERICA: Merci madame la présidente. Merci beaucoup de me permettre d'aller un peu au-delà de la catégorie une et de la catégorie deux. Je voulais profiter de cette occasion pour vous communiquer que nous allons vous transmettre par écrit nos inquiétudes ainsi que les propositions pour la sauvegarde. Nous avons quelques questions par rapport à la mise en œuvre de certaines sauvegardes.

Je sais qu'on ne dispose pas de beaucoup de temps, mais je voulais vous dire que nous allons vous transmettre par écrit des questions en matière de mise en œuvre par rapport auxquels nous voudrions des précisions. Merci.

CHAIR DRYDEN: Je pense que nous pouvons peut être clore cette séance. Chris, Je crois que tu voulais dire quelque chose.

CHRIS DISSPAIN: j'ai une question pour vous, j'ai une question à vous poser. Je n'attends pas forcément une réponse aujourd'hui et ici je parle à titre personnel. Je comprends bien qu'il y a au moins une demande et peut être qu'il y en a d'autres. Pardon Suzanne, je répète. Je comprends qu'il y a une demande ou peut être d'autres demandes de la part de gouvernements qui sont en train de négocier avec les candidats pour obtenir des bénéfices financiers de la part du candidat. Cela m'inquiète.

Je me demande si au syndicat vous avez une opinion par rapport à ces questions [inaudible 37:32] comportement approprié.

CHAIR DRYDEN: Merci d'avoir posé cette question. L'Italie.

ITALY:

C'est une question de procédures. Je vois que la signature des contrats s'accélère depuis les dernières semaines et les opérateurs de registres ont l'impression qu'ils sont sur le point d'être approuvés pour pouvoir conclure les contrats. Je vois qu'il y a un certain élan dans ce sens.

J'aimerais savoir en tant que comité du conseil d'administration, est ce que vous avez le droit de donner le feu vert après avoir décidé que les problèmes sont résolus à partir d'une objection du GAC? Ma question va plutôt dans le sens où parfois il y a des cas où vous identifiez que l'avis du GAC devrait avoir été pris en compte avant de donner le feu vert pour continuer avec le contrat.

Je voudrais savoir s'il y a une augmentation réelle du nombre des nouveaux contrats signés par semaine. Cela m'intéresse. J'aimerais savoir un petit peu quel le rôle que vous jouez en ce sens.

AKRAM ATALLAH:

Avant de signer un contrat, nous donnons au NGPC une liste contenant tous les contrats qui sont sur le point d'être signés. Avec cette liste, on inclut les documents qui ont été vérifiés et donc la liste montre que s'il n'y a pas un avis du GAC en cours d'étude et s'il n'y a pas de chaînes de caractères en conflit et s'il n'y a pas des problèmes à résoudre avant la signature du contrat.

Avant de passer à la délégation, on remet cette même liste au conseil et on informe le conseil comment ces problèmes ont été résolus. C'est un rôle de supervision du processus de délégation.

CHAIR DRYDEN: Merci. Merci pour cette réponse Akram. Chine, vous avez une question?
La chine, pardon, a une question.

CHINA: Oui, j'ai une question pour le NGPC. Ma question porte sur les chaines
de caractères identifiés ou les termes identifiés. Je vais parler en
chinois. Je vous prie de vous mettre des écouteurs.

Je tiens à remercier le NGPC d'avoir accepté les suggestions du GAC,
notamment celles qui concernent les chaines Guangzhou et Shenzhen.
Les candidatures à ces chaines de caractères ont fait l'objet d'un
processus d'évaluation étendu. Cela était le cas. Si j'ai bien compris,
lorsque les candidatures font l'objet de ce processus d'évaluation
approfondi, les candidatures n'ont pas encore le soutien du
gouvernement et dans ce cas, la candidature ne va pas être déléguée. Je
voudrai tout juste vérifier auprès du NGPC si le GAC doit donner un avis
particulier par rapport à cela.

CHAIR DRYDEN: Merci.

CHERINE CHALABY: Pour cette question. On va y répondre après la réunion.

CHAIR DRYDEN:

Nous avons quelques questions et demandes de précision. Il faut en faire le suivi. Il y a des questions sur lesquels le GAC voudra donner un avis plus complet pour élaborer davantage les propositions et l'avis précédent que nous avons déjà donné. Mais, en général, il est important de souligner qu'aujourd'hui on a posé des questions ayant trait à la mise en œuvre de l'avis que nous avons donné des réponses et de vos réponses et voilà le résultat d'un énorme effort de la part du NGPC ainsi que du personnel.

Il faut trouver la manière d'aller de l'avant et de permettre que toutes les candidatures et toutes les chaînes de caractères qui se trouvent dans la catégorie un et deux de notre avis puissent avancer à moins qu'il y ait des raisons qui empêchent ce progrès.

BELGIUM:

Je regrette de prendre la parole maintenant. Je voudrai aussi savoir la réponse de la question de ma collègue de la Chine.

CHAIR DRYDEN:

Je crois que le NGPC a l'intention de répondre à la question que vous mentionner. On a prise une note de votre demande.

Ok, je tiens à remercier maintenant les membres du NGPC. Cherine, tu veux ajouter quelque chose?

CHERINE CHALABY:

Oui. En premier lieu, nous allons répondre à toutes vos questions, à toutes les questions qui n'ont pas été répondues cet après midi. Je voudrai aussi vous remercier et reconnaître le travail du GAC parce que vous avez consacré de nombreuses heures pour faire votre avis et nous pensons que tout cela est au bénéfice de la communauté. Nous avons de très bonnes relations et à l'heure actuelle on a des rapports vraiment très bonnes. Pour ce qui est des questions, il va y avoir plus de questions sur la mise en œuvre et il faut se rassurer que l'avis va être mis en œuvre de manière appropriée.

On arrive déjà à la fin de la question. La communauté doit savoir qu'on est sur le point de clôturer la catégorie un et deux et je crois que cela est vraiment proche. Je vous remercie de votre effort et de vos conseils.

CHAIR DRYDEN:

Merci. La Suisse, vous avez un commentaire final?

SWITZERLAND:

Oui. En réalité, j'ai une toute petite question. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du NGPC qui ont été présents dans la réunion que nous avons eue avec les présidents et les vices présidents du GAC et avec certains représentants des organisations intergouvernementales hier matin. Je crois que nous sommes arrivés à faire un grand progrès pour atteindre une solution acceptable pour tout le monde.

Aujourd'hui, on devait continuer cette réunion qui a été annulée malheureusement. Ma question est la suivante: Y aura-t-il des informations avant mercredi par rapport au progrès de ce travail? Comment ce travail va continuer? Parce que pour nous, nous devons savoir cela et nous devons nous assurer que ce processus sera vraiment continuer.

CHRIS DISSPAIN:

La réponse brève est probablement non pour mercredi, mais je crois qu'hier on a fini la réunion à un point et on allait prendre cette information et on allait faire des modifications aux documents que nous avons présentés et nous allons vous le présenter à nouveau dès que possible.

Je ne crois pas que cela puisse être fait avant mercredi, mais on va le faire dans les plus brefs délais.

CHAIR DRYDEN:

Merci. Je vois une demande d'intervention. Vous insistez? L'Iran.

IRAN:

Madame la présidente, je ne vais pas poser une question. Je veux exprimer notre sentiment. Le travail du NGPC est très critique, très délicat et très important. Sans faire mention à des cas particuliers, nous voulons exprimer nos sincères remerciements du temps de dévouement et des efforts consacrés pour traiter de ces questions si importantes et

d'avoir reçu une réponse si exacte, les réponses qu'on nous a donné à nos questions. Ceci met en évidence que ces questions sont critiques, importantes et délicates. Bien des fois, on dit qu'il faut donner des réponses en dehors de la réunion ou qu'il faut plus de temps pour donner une réponse.

Ceci vient démontrer que toutes ces questions sont très bien traitées et je voudrai remercier vraiment le comité de s'occuper de toutes ces questions.

CHAIR DRYDEN:

Maintenant, nous pouvons applaudir. Très bien, je vous souhaite une bonne après midi. A 9 heures du matin, nous nous réunissons encore une fois ici au GAC.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]